

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TRANSITION ENERGETIQUE & ECOLOGIQUE (TEE)

Critères de sélection des projets



Un projet dédié uniquement à la Transition Energétique et Ecologique. Le Conseil de développement n'est pas missionné pour accompagner des démarches de développement durable, RSE... au sein d'une organisation.



Un projet porté par des acteurs de la société civile : collectif de citoyens, association, entrepreneur ou entreprise déjà établie qui souhaite diversifier ses activités dans des projets de TEE.



Un projet qui est implanté au Pays Basque ou qui souhaite s'y implanter.



Un projet innovant qui permet de répondre à des besoins nouveaux ou mal satisfaits sur le territoire en apportant des réponses créatives et inédites (nouveaux produits/services, développement de produits/services existants, optimisation de systèmes existants).



Un projet visant un impact significatif au Pays Basque. Le projet ne se limite pas à un public / une clientèle restreint/e, ou à un territoire limité (exemple : un village, un quartier). Il touche un territoire étendu et peut être dupliqué. Il montre un impact économique, environnemental, et / ou social clair et évaluable.



Un projet clairement défini et compréhensible par un acteur externe. Il dispose d'un document présentant les objectifs, la stratégie, un plan d'action, un plan de financement, des partenaires....



Un porteur de projet qui souhaite s'entourer de compétences internes et externes complémentaires et nouer des partenariats avec d'autres acteurs du territoire.